



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses****Réunion commune de la Commission d'experts du RID et du Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses**

Genève, 17-27 septembre 2019

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire de la session d'automne 2019****Additif****Annotations et liste des documents****1. Adoption de l'ordre du jour**

Le premier point de l'ordre du jour concerne son adoption. La Réunion commune disposera également du rapport sur sa session de printemps 2019, tenue à Berne du 18 au 22 mars 2019 (ECE/TRANS/WP.15/AC.1/154-OTIF/RID/RC/2019-A et Add 1).

Il convient de rappeler les points suivants :

- a) À la session d'automne 2018, M. C. Pfauvadel (France) a été élu Président de la Réunion commune et M^{me} S. García Wolfrum (Espagne) a été élue Vice-Présidente ;
- b) Les documents de la CEE (autres que les ordres du jour ou les rapports) portant la cote ECE/TRANS/WP.15/AC.1/ sont diffusés par l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF) en langue allemande sous la cote OTIF/RID/RC/ suivie du même numéro de document. Par souci d'économie, les documents pertinents ne sont pas disponibles en salle. Les délégués sont priés de se rendre à la réunion munis de leur exemplaire desdits documents ;
- c) La documentation est disponible sur le site Web de la CEE (www.unece.org/trans/danger/danger.htm) en anglais, français et russe ;
- d) La Réunion commune souhaitera éventuellement, si nécessaire, qu'un groupe de travail spécial se réunisse au cours de la première semaine, en dehors des heures de séance plénière, pour examiner les documents relatifs aux normes (point 3), conformément au mandat que la Réunion commune fixera ;
- e) Les documents relatifs aux citernes (point 2) seront examinés par le Groupe de travail des citernes durant la première semaine de la session, après examen de ce point en séance plénière ;



f) Le lien pour l'inscription en ligne des délégués est le suivant :
<https://uncdb.unece.org/app/ext/meeting-registration?id=adVsuC>.

2. Citernes

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2019/24 (Royaume-Uni)	Citernes : Clarification de la protection requise pour les raccords et accessoires montés sur la partie supérieure des citernes à déchets opérant sous vide
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2019/25 (Royaume-Uni)	Citernes : Interprétation des prescriptions relatives à la construction applicables aux fonds ouvrants des citernes à déchets opérant sous vide
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2019/26 (Royaume-Uni)	Citernes : Citernes à déchets opérant sous vide – détourner toute vapeur provenant de l'embouchure du dispositif pompe/exhausteur vers un endroit où elle ne pourra pas causer de danger
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2019/39 (Royaume-Uni)	Forme en coupe transversale des réservoirs conformément au paragraphe 6.8.2.1.18 de l'ADR – Lignes directrices pour l'application de l'ajout proposé à la note de bas de page 3 concernant le paragraphe 6.8.2.1.18
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2019/40 (Royaume-Uni)	Rapport du groupe de travail informel du contrôle et de l'agrément des citernes sur sa onzième session
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2019/49 (Pays-Bas)	Éléments chauffants pour les citernes en matière plastique renforcée de fibres

3. Normes

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2019/35 (Finlande)	Version (année) des normes EN ISO/IEC 17025 et EN ISO/IEC 17020
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2019/36 (Finlande)	Paragraphe 8.1.3 des normes EN ISO/IEC 17020 et EN ISO/IEC 17025
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2019/46 (CEN)	Information sur les travaux en cours au CEN

4. Harmonisation avec les Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses de l'Organisation des Nations Unies

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2019/22 et -/Add.1 (secrétariat)	Rapport du Groupe de travail spécial de l'harmonisation des Règlements RID/ADR/ADN avec les Recommandations de l'ONU relatives au transport des marchandises dangereuses
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2019/28 (Allemagne)	Chapitre 3.3 – Nouvelles dispositions spéciales 393 et 394 : stabilité chimique de la nitrocellulose
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2019/31 (OTIF)	Utilisation du terme « moyen de transport »

5. Propositions diverses d'amendements au RID/ADR/ADN

a) Questions en suspens

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2019/23 (Ukraine)	Proposition d'amendement au 5.4.1.1.1
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2019/38 (Suède/Suisse)	Marquage des wagons et conteneurs chargés de marchandises en quantités limitées

b) Nouvelles propositions

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2019/27 (Portugal)	Proposition d'amendement au chapitre 1.2 du RID/ADR
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2019/29 (France)	Évaluation séparée des robinets et autres accessoires démontables ayant une fonction directe de sécurité sur les récipients à pression « UN »
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2019/30 (ITCO)	Modification de la section 1.2.1 (Définitions)
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2019/32 (Espagne)	Différences entre les noms et descriptions correspondant aux numéros ONU énumérés dans le Règlement type et le RID/l'ADR
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2019/33 (Espagne)	Harmonisation de la disposition spéciale 593 avec le 5.5.3
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2019/42 (Italie)	N° ONU 3082 Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a.
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2019/43 (Italie)	Transports dans une chaîne de transport comportant un parcours maritime
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2019/45 (Suisse)	Dispositions du 5.5.3 applicables au transport de neige carbonique (N° ONU 1845) en tant qu'envoi
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2019/47 (Suisse)	Classification des matières de la classe 9 autres que les matières dangereuses pour l'environnement
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2019/48 (UIC)	Mise à jour des références à la documentation technique de l'UIC en ce qui concerne le transport combiné

6. Interprétation du RID/ADR/ADN

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2019/41 (Italie)	Liquides de référence
--	-----------------------

7. Rapports des groupes de travail informels

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2019/34 (FEAD)	Groupe de travail informel des transports de déchets dangereux : réunion tenue à Bruxelles (2 et 3 avril 2019)
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2019/37 (EIGA)	Transport de récipients à pression agréés par le Département des transports des États-Unis d'Amérique (DoT)

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2019/44
(Allemagne)

Groupe de travail informel de la télématique : Lignes directrices pour l'application du paragraphe 5.4.0.2 du RID/ADR/ADN, comme convenu lors de la réunion de Tegernsee (6 et 7 juin 2019)

8. Accidents et gestion des risques

Aucun document n'a été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour.

9. Élection du Bureau pour 2020

10. Travaux futurs

La Réunion commune souhaitera éventuellement réfléchir à l'ordre du jour de la session de printemps 2020 (Berne, 16-20 mars 2020).

11. Questions diverses

Aucun document n'a été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour.

12. Adoption du rapport

Conformément à l'usage, la Réunion commune adoptera le rapport de sa session sur la base d'un projet établi par le secrétariat.
